



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Enseignement de l'occitan-langue d'oc

Question écrite n° 6281

Texte de la question

M. Lionel Royer-Perreaut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse au sujet de l'enseignement de l'occitan-langue d'oc et de manière plus générale, de l'ensemble des langues régionales. L'enseignement des langues régionales est en baisse depuis de nombreuses années. La loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion du 21 mai 2021 a récemment généralisé l'enseignement des langues régionales comme matière facultative dans le cadre de l'horaire normal d'enseignement. Malgré cette impulsion législative positive pour la pérennisation des histoires régionales, il apparaît que le nombre de postes au CAPES pour l'année 2023 soit relativement faible (trois pour l'occitan-langue d'oc). Ainsi, il l'interroge sur les ambitions du Gouvernement en matière d'enseignement des langues régionales et plus particulièrement de l'occitan-langue d'oc.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Royer-Perreaut](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6281

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 juillet 2023

Question publiée au JO le : [14 mars 2023](#), page 2313

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)